

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 514-2016

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **514-2016** ayant pour objet l'imposition et le prélèvement d'une surtaxe sur les terrains situés dans le secteur des terres à remembrer et la création d'une réserve financière.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement n° 514-2016 est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 8^e jour de novembre 2016.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie le 13 septembre 2016 entre 15 h 30 et 16 h 30 à la porte de l'église et au secrétariat municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 novembre 2016.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et secrétaire-trésorier